



Compte-rendu du stage syndical AESH tenu dans les locaux de l'Union Départementale FO à Grenoble le 1^{er} octobre 2020

Les organisateurs : Claude Ageron (bureau du SNUDI-FO, enseignants du 1^{er} degré ; bureau de l'UD) ;
Virginie Sachs (FNEC, AESH) ; Régis Héraud (bureau SNFOLC, enseignants 2nd degré ; coordonnateur FNEC) ;
Cécile Kohler, (Secrétaire Nationale FNEC, relations internationales, en charge des AESH)

6 aesh présentes (1 dépendante de Vaucanson et 5 de la DSDEN) ; deux excusées.

Le secrétaire général de l'UD FO, Philippe Beaufort, est passé présenter rapidement l'UD, et indiquer l'importance de s'organiser pour revendiquer en ces temps d'inquiétantes restrictions des libertés fondamentales.

1) Après une présentation de chacun, Claude introduit la discussion en présentant les positions et revendications de FO, et les raisons de l'exigence d'abandon de « l'école inclusive », qui impose dans des conditions matérielles et humaines dégradées l'inclusion systématique des enfants handicapés dans les classes ordinaires – pour les trois académies (Lyon, Clermont-Ferrand, Grenoble), une convention Ars/Éducation nationale signée en 2016 programme la disparition des établissements spécialisés, et explique l'augmentation énorme du nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis.

2) Cécile prend note des différentes problématiques exposées pour un retour au national lors d'une prochaine réunion. Elle fait un état des lieux des mouvements sur l'ensemble du pays, et sur les 183€ mensuels obtenus par les hospitaliers (en points d'indice), en insistant sur un fait : c'est uniquement la mobilisation, le 16 juin en particulier, où la grève et les manifestations ont été massives qui l'a permis. Aujourd'hui, la FNEC met en avant cette revendication pour tous les fonctionnaires, et au-delà, comme préalable à des négociations pour l'augmentation des rémunérations.

Les deux camarades ont insisté sur l'importance de s'organiser pour pouvoir défendre les revendications avec des chances de succès, à commencer par l'exigence d'un statut Fonction publique pour les AESH, avec le temps plein pour règle et la fin du temps partiel imposé comme aujourd'hui.

3) Dans les échanges :

Chaque AESH déplore le manque d'information de l'employeur, et les conditions de travail dégradées pour beaucoup, pour quatre raisons principales :

- Passage de 2 à 3 ou de 3 à 4 enfants du fait de la « mutualisation » (PIAL) ;
- Nombreuses notifications non respectées ;
- Accès aux informations concernant le handicap de l'élève souvent difficile à obtenir.
- Affectations transmises tardivement et parfois modifiées à la prise de fonction.

Le manque de considération, ajouté à une très faible rémunération, à l'absence de déroulement de carrière, et les problèmes relevés plus haut, font que la signature du CDI a été pour beaucoup une hésitation. Un sentiment de grande frustration est ressenti. Pour résumer le sentiment général : « C'est une fonction que l'on aime mais les conditions d'exercice, difficilement acceptables, provoquent grande lassitude et remise en question professionnelle. »

Un point a fait l'objet d'échanges passionnants : l'engagement avec des familles hors cadre scolaire... Même s'il peut apparaître bénéfique, prudence, et vigilance sont recommandées. Virginie rappelle qu'à une époque cet engagement était interdit, dans le but de préserver l'AVS, des parents pouvant être « débordants ». Par ailleurs, attention à la faute professionnelle : il ne faut pas se retrouver en relation « professionnelle » en dehors des horaires dédiés.

Conseil : privilégier les échanges en relation avec l'enseignant, ou de manière écrite sur le carnet de liaison.

Un constat : chaque AESH exerce un travail particulier car totalement dépendant de chaque enfant, dont le handicap est chaque fois différent.

Afin de pouvoir travailler au mieux, il est important de demander dès la prise de fonction tous les détails du dossier de l'élève. C'est possible en se rapprochant du référent ou bien du chef d'établissement. Surtout ne pas attendre l'Equipe de Suivi et de Scolarité (ESS), car elle arrive le plus souvent assez tardivement dans l'année scolaire.

C'est l'un des enjeux de l'obtention d'un réel statut avec une formation adaptée, pour pouvoir poser ces bases et avoir une réelle professionnalisation de notre métier.

4) PIAL :

Le constat est général : avec la mise en place des PIALs, nous sommes confrontés majoritairement à une diminution du temps d'intervention auprès de chaque élève, avec nécessité de partager son temps au profit d'un nombre plus grand d'élèves.

**FNEC-FP-FO : UD FO de l'Isère, 32 avenue de l'Europe 38030 Grenoble cedex 2 - fnecfpo38@gmail.com
aesh38.enlute@gmail.com**

Dans le même temps, des AESH ont des emplois du temps incomplets, alors que des élèves sont dans l'attente d'AESH ! Cela peut laisser de la marge en cas d'arrivée d'une notification.

Des modulations d'emplois du temps se font sans concertation avec les AESH, sans tenir compte des impératifs personnels. De nombreux enfants ont moins d'heures que ce que prévoit la notification. C'est ainsi que pour un enfant, de façon aberrante, on est passé de 12 heures à... 7 heures !

A ce sujet, Cécile rapporte que lors d'une audience auprès du ministre Blanquer, concernant les PIALs, celui-ci n'a eu pour seule réponse que cette phrase : « *Il faut de la souplesse* » !

Si la notification n'est pas suivie, les parents doivent savoir qu'ils peuvent la revendiquer auprès de la Maison De l'Autonomie et du Rectorat.

A savoir : l'inclusion ne doit pas être imposée pour des élèves relevant de structures spécialisées.

Quelques précisions utiles :

À quoi sert l'Entretien individuel, puisqu'il n'y a pas de perspective de carrière ? *Cet entretien a pour but de faire un point sur notre situation : auto-évaluation, et évaluation de notre travail bien évidemment. Ce peut être l'occasion pour demander des formations [voir plus bas].*

Cdd ou Cdi avant la retraite : *Nul besoin de démissionner pour faire valoir son droit à la retraite. Il est tout à fait possible de signer le Cdi, puis de déposer son dossier de retraite au moment où il y a possibilité de partir.*

Lettre de motivation pour Aesh co en Ulis : *une collègue avait fait une demande d'Aesh co auprès de son employeur ; cette demande a été acceptée. Cependant avec l'arrivée des PIALs, demander une confirmation semble indispensable, car nous sommes toutes réputées « mutualisées » et donc amenées à évoluer dans différents établissements.*

Défraiement pour les déplacements : *Un défraiement est possible - domicile-travail ou d'établissement à établissement.*

*Remboursement d'abonnement transports en commun ;
Remboursement à hauteur de 200 euros pour l'utilisation*

des transports doux (sans justificatif : déclaration sur l'honneur) ;

La demande doit être faite au service de gestion SAG ou bien à Vaucanson.

Formation : *Nous avons droit à 3 formations dans l'année scolaire. Il ne faut pas hésiter à s'inscrire, même si elles ne sont pas explicitement ouvertes aux AESH. Toutes les informations sont données sur le PIA.*

PV d'installation : *Chaque année, nous devons le signer et le retourner, via la boîte académique. Cela permet à notre employeur d'être sûr que nous sommes en poste. Un non-retour pourrait entraîner le non-paiement du salaire.*

Sécurité sociale : *Dans le guide des AESH il est écrit : « La gestion du régime obligatoire de sécurité sociale des AESH de l'Education nationale est prise en charge par la MGEN. » L'affiliation à la MGEN apparaît comme obligatoire... Pourtant, FO était déjà intervenue pour préciser la réalité légale : l'affiliation à une mutuelle relève du libre choix du salarié ou du fonctionnaire. Il faut donc vérifier ce qu'il en est en prenant contact si aucune information n'a été reçue par mail.*

Propositions

Rédiger un document/tract rappelant les revendications

Demander audience au rectorat, pour obtenir notamment des réponses sur trois points importants :
la « mutualisation », les frais de déplacement, la formation.

Diffuser le document national FO spécial AESH (en cours de rédaction) dès réception.

Tenir assez rapidement un autre stage de ce type en Nord-Isère.

Un vrai statut, un vrai salaire !

Emploi à temps complet pour tous les AESH (temps complet = 24 heures par semaine)

Temps partiel choisi !

Augmentation immédiate de 183€ sans contrepartie !

Augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de 18%

Abandon des PIAL !